

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DU TRANSPORT

OFFICE DE LA MARINE MARCHANDE ET DES PORTS

## Avis d'appel d'offres N° 25/2017

### **APPEL D'OFFRES POUR LA CONCESSION DE LOTS DE TERRAINS AU LOTISSEMENT « PRINCESSE » RELEVANT DU DOMAINE PUBLIC PORTUAIRE DU PORT DE RADÉS**

L'Office de la Marine Marchande et des Ports (OMMP), conformément à la loi n°2008-23 du 1<sup>er</sup> Avril 2008 relative au régime de concessions ainsi que ses textes d'application, se propose de lancer le présent appel d'offres pour la concession de neuf (09) lots de terrain au lotissement « princesse » relevant du domaine public portuaire du port de Radés.

Les superficies respectives de ces 09 lots sont :

1. Lot A : 7 200 m<sup>2</sup>
2. Lot B : 13 000 m<sup>2</sup>
3. Lot C : 13 800 m<sup>2</sup>
4. Lot D : 13 000 m<sup>2</sup>
5. Lot E : 5 700 m<sup>2</sup>
6. Lot F : 5 800 m<sup>2</sup>
7. Lot G : 5 400 m<sup>2</sup>
8. Lot H : 10 000 m<sup>2</sup>
9. Lot I : 3 500 m<sup>2</sup>

Les soumissionnaires peuvent bénéficier d'un ou de plusieurs lots et doivent indiquer dans leurs offres le ou les lots qu'ils sollicitent.

Au cas où un soumissionnaire désirera bénéficier de plusieurs lots, ces lots doivent obligatoirement être mitoyens en vue de leur remembrement. Ces lots

groupés doivent servir pour le montage d'un seul et unique projet.

Les lots pouvant être remembrés sont :

- 2 ou 3 lots parmi les lots B, C et D.
- 2, 3 ou 4 lots parmi les lots E, F, G et H.

#### **- Conditions de participation :**

Le présent appel d'offres est destiné aux personnes morales ou tout groupement de personnes morales exerçant l'une ou plusieurs activités parmi les activités suivantes :

- Consignataires de navires,
- Transporteurs maritimes,
- Transitaires,
- Ou toute personne morale projetant la réalisation des activités logistiques.

Afin de gérer un trafic de marchandises transitant par le terminal à conteneurs et unités roulantes du port de Rades.

Les soumissionnaires doivent avoir au moins trois (03) années d'expériences dans les activités en relation directe avec l'activité portuaire.

En cas de groupement les exigences citées ci-dessus s'appliquent pour chaque membre du groupement.

Les candidats pourront soumissionner seuls ou dans le cadre d'un seul groupement.

Dans le cas où le soumissionnaire est un groupement, ce dernier doit être solidaire avec désignation du chef de file.

#### **- Cautionnement provisoire**

Le soumissionnaire est tenu de fournir (tel que précisé à l'article 14 du DAO) une caution bancaire d'un montant proportionnel à la superficie du lot sollicité conformément au tableau suivant :

<b>Le lot sollicité (m<sup>2</sup>)</b>	<b>Le montant de la caution (en dinars)</b>
A : 7 200	600
B : 13 000	1 100
C : 13 800	1 200
D : 13 000	1 100
E : 5 700	500
F : 5 800	500
G : 5 400	450
H : 10 000	900
I : 3 500	300

Le cautionnement provisoire sera effectuée sous forme d'une caution bancaire à première demande provenant d'un établissement bancaire tunisien agréé (conformément au modèle joint à l'annexe 3 du DAO).

La caution provisoire sera valable pour une durée de **cent quatre-vingt (180)** jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

La libération de la caution sera effectuée comme suit :

- Après le choix du titulaire de la concession pour les soumissionnaires dont les offres n'ont pas été retenues, et ce, 30 jours suivant la signature du contrat de concession avec l'adjudicataire retenu.
- Après signature du contrat de concession et du cahier des charges pour les soumissionnaires retenus et après avoir fourni les garanties prévues.

La caution provisoire est saisie, si le soumissionnaire retire son offre avant l'expiration du délai de validité des offres, ou s'il refuse de signer le contrat de concession, ou s'il ne fournit pas les garanties prévues dans le contrat de concession.

Toute offre non accompagnée de la caution provisoire sera rejetée.

**- Date limite de réception des offres**

La date limite de réception des offres est fixée pour le mardi 31 octobre 2017 à 17 H (Heure de Tunis). Les offres parvenues après cette date limite ne seront pas acceptées. Le cachet du bureau d'ordre central de l'OMMP fera foi.

L'offre sera envoyée, par voie postale recommandée avec accusé de réception ou par rapide poste ou déposée directement au bureau d'ordre central contre une décharge, au nom de :

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL  
DE L'OFFICE DE LA MARINE MARCHANDE ET DES PORTS (OMMP)  
Bâtiment administratif, Port de La Goulette, 2060 La Goulette (TUNISIE)**

Les enveloppes intérieures porteront le nom et l'adresse du soumissionnaire pour permettre de renvoyer la soumission cachetée à ce dernier, au cas où, elle serait irrecevable en raison du retard ou pour toute autre raison.

L'enveloppe extérieure ne devra comporter aucune indication sur l'identité du soumissionnaire et portera obligatoirement la mention suivante :

**« A NE PAS OUVRIR- Appel d'Offres N° .....»**

« Concession de neuf (09) lots de terrain au lotissement « princesse » relevant du domaine public portuaire du port de Radés.»

Si l'enveloppe extérieure n'est pas cachetée et ne porte pas les mentions prévues ci-dessus, l'OMMP ne portera pas la responsabilité d'une erreur de destination ou d'une ouverture prématurée des plis, et l'offre sera rejetée.

Les candidats intéressés par le présent avis, pourront retirer le dossier d'appel d'offres auprès de la :

**Direction de l'Exploitation et du Développement  
1<sup>er</sup> étage, Bâtiment administratif  
Office de la Marine Marchande et des Ports (OMMP),**

## **Bâtiment administratif, Port de la Goulette,2060- La Goulette (TUNISIE)**

Et ce, moyennant le paiement d'un montant de cent dinars (100 DNT) à verser au compte de l'OMMP N°03003038011500450394 à la banque nationale agricole, agence de la gare maritime- la goulette et contre un bon de versement de la dite somme provenant de la BNA.

Les offres resteront valables pendant une période de cent quatre-vingts (180) jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

### **- La Date et l'heure de la séance d'ouverture des plis :**

L'ouverture des enveloppes contenant les offres soumises est faite en une seule séance d'ouverture des enveloppes contenant les offres techniques et des enveloppes contenant les offres financières et ce, le mercredi 01 novembre 2017 à 10H à la salle de réunion 3<sup>ème</sup> étage au siège de l'OMMP, bâtiment administratif 2060 La Goulette.

Le soumissionnaire ou son représentant dument mandaté (deux personnes au maximum) peuvent assister à la séance d'ouverture publique des plis et ce à la date, l'heure et le lieu ci-dessus indiqués.

Les personnes présentes (le soumissionnaire ou son représentant) doivent présenter la carte d'identité nationale et la procuration signée.

Les soumissionnaires ou leurs représentants doivent se présenter 15 mn avant l'heure de la séance d'ouverture des plis.